



# RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) DU 29 JUIN 2022

Orientations provisoires sur des considérations relatives à la planification d'un programme de rappel de vaccins contre la COVID-19 pour l'automne 2022 au Canada



**PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX PARTENARIATS, À L'INNOVATION ET AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE.**

— Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:

Summary of National Advisory Committee on Immunization (NACI) statement of June 29, 2022 : Interim guidance on planning considerations for a fall 2022 COVID-19 vaccine booster program in Canada

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada  
Indice de l'adresse 0900C2  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9  
Tél. : 613-957-2991  
Sans frais : 1-866-225-0709  
Télec. : 613-941-5366  
ATS : 1-800-465-7735  
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2022

Date de publication : juin 2022

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : HP5-138/2-2022F-PDF

ISBN : 978-0-660-44234-1

Pub. : 220280

# APERÇU

- Le 29 juin 2022, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié les orientations provisoires du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur la planification d'un programme de rappel de vaccins contre la COVID-19 pour l'automne 2022 au Canada. Ces orientations sont fondées sur les données probantes actuelles et l'opinion d'expert du CCNI.
- La probabilité, le moment et la sévérité d'une future vague de la COVID-19 sont incertains. Il pourrait y avoir une augmentation des cas de COVID-19 au cours de la saison de fin d'automne et d'hiver en raison des rassemblements intérieurs plus fréquents.
- Les orientations provisoires du CCNI sont fondées sur la nécessité et les avantages de doses de rappel de vaccins contre la COVID-19 à l'automne de 2022 dans le contexte canadien. Ces orientations aideront les provinces et territoires à planifier des programmes de doses de rappel dans leur région respective de façon à accroître la protection contre la COVID-19 en prévision d'une nouvelle vague possible.
- Le CCNI continue de recommander fortement une série primaire contenant un vaccin à ARNm contre la COVID-19 autorisé dans tous les groupes d'âge autorisés pour assurer une protection contre une forme sévère de la COVID-19 et l'hospitalisation. Il recommande toujours, également, une première et deuxième dose de rappel pour certaines populations. Pour plus de renseignements sur ces recommandations, voir le chapitre sur les vaccins contre la COVID-19 du Guide canadien d'immunisation, ainsi que d'autres déclarations, sur la page Web du CCNI.
- **Le CCNI recommande ce qui suit :**
  1. **Les personnes qui présentent un risque accru de maladie sévère liée à la COVID-19 devraient se voir offrir à l'automne une dose de rappel\* du vaccin contre la COVID-19, indépendamment du nombre de doses de rappel qu'elles ont déjà reçues, notamment :**
    - Les personnes âgées (de 65 ans et plus)
    - Les résidents d'établissements de soins de longue durée ou de milieux de vie collectifs pour personnes âgées
    - Les individus de 12 ans et plus présentant un état pathologique sous-jacent qui les expose à un risque élevé de COVID-19 sévère
    - Les adultes des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits ou provenant de ces communautés, où l'infection peut entraîner des conséquences disproportionnées
    - Les adultes des communautés racialisées ou marginalisées (p. ex., les personnes vivant avec un handicap) touchés de manière disproportionnée par la COVID-19
    - Les résidents, de 12 ans et plus, d'autres milieux de vie collectifs (p. ex., quartiers pour travailleurs migrants, refuges, établissements pénitentiaires, foyers de groupe)

*(Forte recommandation du CCNI)*

**2. Toutes les autres personnes de 12 à 64 ans peuvent se voir offrir une dose de rappel\* contre la COVID-19 à l'automne 2022, indépendamment du nombre de doses de rappel reçues auparavant. (Recommandation discrétionnaire du CCNI)**

**3. Les doses de rappel contre la COVID-19 peuvent être offertes à un intervalle de 6 mois depuis une dose précédente de vaccin contre la COVID-19 ou une infection par le SRAS-CoV-2. Un intervalle plus court d'au moins 3 mois peut se justifier dans le contexte d'un risque épidémiologique accru, ainsi que de considérations opérationnelles pour la mise en œuvre efficace des programmes de vaccin. (Recommandation discrétionnaire du CCNI)**

\*Le CCNI fournira des recommandations sur le type de vaccins contre la COVID-19 pour les doses de rappel à l'automne, à mesure qu'il disposera d'autres données probantes sur les nouvelles formulations de vaccins, y compris les vaccins multivalents contre la COVID-19.

Pour la déclaration complète du CCNI, notamment les justifications et données probantes à l'appui, voir : [Orientations provisoires sur des considérations relatives à la planification d'un programme de rappel de vaccins contre la COVID-19 pour l'automne 2022 au Canada.](#)

Pour en savoir plus sur les recommandations du CCNI concernant l'utilisation des vaccins contre la COVID-19, voir le [chapitre sur les vaccins contre la COVID-19](#) du [Guide canadien d'immunisation](#), ainsi que d'autres déclarations sur la [page Web du CCNI](#).

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- Le CCNI continue de recommander fortement à toutes les personnes appartenant aux groupes d'âge autorisés de se faire vacciner avec une série primaire d'un vaccin à ARNm autorisé, de façon à se protéger contre une forme sévère de la COVID-19 et l'hospitalisation. Il continue également de recommander une première et deuxième dose de rappel dans certaines populations. Pour en savoir plus sur ces recommandations, voir le chapitre sur les vaccins contre la COVID-19 du [Guide canadien d'immunisation](#), ainsi que d'autres déclarations, sur la page Web du CCNI.
- À la fin de l'automne et à l'hiver, le Canada pourrait connaître une augmentation des cas de COVID-19, en raison des rassemblements intérieurs plus fréquents. L'émergence de nouveaux variants au cours des saisons d'automne et d'hiver est également possible.
- Le CCNI a élaboré des orientations provisoires pour aider les provinces et territoires à planifier des programmes de doses de rappel pour la COVID-19 en prévision d'une vague à l'automne. Lors de l'élaboration de ces orientations, il a examiné un certain nombre de facteurs : données sur l'épidémiologie actuelle de la COVID-19 au Canada, durée de la protection induite par les vaccins contre la COVID-19 et par l'infection due au SRAS-CoV-2, et a pris en compte de nouvelles formulations vaccinales, y compris les vaccins multivalents.

- Les recommandations du CCNI sur l'utilisation de doses de rappel à l'automne sont axées sur les populations à risque accru de maladie sévère et de décès liés à la COVID-19. Les données préliminaires indiquent que la protection contre l'infection et la maladie symptomatique, protection induite par les vaccins contre la COVID-19, diminue au fil du temps, quoique la protection contre la maladie sévère semble durer plus longtemps. Les doses de rappel peuvent aider à accroître la protection à la fois contre l'infection et la maladie sévère, ce qui est particulièrement important pour les personnes présentant un risque élevé de maladie sévère.
- Les données préliminaires suggèrent que l'innocuité des doses de rappel supplémentaires des vaccins à ARNm contre la COVID-19 est comparable à celle des doses précédentes. En effet, selon les données canadiennes et internationales sur l'innocuité, de telles doses de rappel sont bien tolérées et aucune donnée nouvelle ne vient mettre en doute leur innocuité.
- Les fabricants travaillent à de nouveaux vaccins contre la COVID-19, y compris des vaccins multivalents et des vaccins ciblant des variants préoccupants précis. Les vaccins multivalents sont conçus pour assurer une protection contre deux souches ou plus du virus SRAS-CoV-2 (p. ex., la souche originelle et la souche Omicron). Des détails sur l'innocuité et l'efficacité potentielle de ces vaccins continuent d'être publiés.
- Le CCNI fournira des recommandations sur le type de vaccins contre la COVID-19 à utiliser comme doses de rappel à l'automne, à mesure qu'il disposera de nouvelles données probantes sur les formulations vaccinales, y compris les vaccins multivalents contre la COVID-19.
- Le CCNI continuera de surveiller l'évolution des données probantes, y compris l'activité de la COVID-19 et les options de vaccin contre la COVID-19 au Canada, et mettra à jour ses orientations au besoin.
- Les provinces et territoires continuent de surveiller de près l'activité de la COVID-19 dans leur région respective et détermineront quand offrir des doses de rappel à l'automne en fonction de circonstances particulières.

Pour la déclaration complète du CCNI, notamment les justifications et données probantes à l'appui, voir : [Orientations provisoires sur des considérations relatives à la planification d'un programme de rappel de vaccins contre la COVID-19 pour l'automne 2022 au Canada](#).

Pour en savoir plus sur les recommandations du CCNI concernant l'utilisation des vaccins contre la COVID-19, voir le [chapitre sur les vaccins contre la COVID-19](#) du Guide canadien d'immunisation, ainsi que d'autres déclarations sur la [page Web du CCNI](#).

## CITATIONS

« Il est bien connu que les infections respiratoires augmentent souvent à la fin de l'automne et en hiver, lorsque les gens se rassemblent à l'intérieur. Nous ne sommes pas encore certains si le virus SRAS-CoV-2 suivra une tendance saisonnière régulière, mais il est quand même prudent de prévoir un programme de rappel vaccinal contre la COVID-19 afin de prévenir une remontée de la pandémie à la fin de l'automne et à l'hiver, période pendant laquelle le système de santé subit habituellement la pression d'autres maladies.

Comme lors des programmes précédents de doses de rappel contre la COVID-19, une dose de rappel à l'automne sera particulièrement importante pour les personnes âgées et les autres populations à risque accru de contracter une forme sévère de la COVID-19. Une dose de rappel à l'automne ou à l'hiver pourrait être votre première, deuxième ou troisième dose de rappel contre la COVID-19.

Comme on a pu le constater avec les doses de rappel précédentes, nous nous attendons à ce que les doses de rappel offrent une bonne protection au début, mais il faut s'attendre à ce que la protection contre la maladie symptomatique diminue au fil du temps, alors que celle contre la maladie sévère devrait bien se maintenir. Aussi, le CCNI vous encourage à prêter oreille aux autorités de santé publique de votre région pour connaître le moment le plus approprié d'une dose de rappel à l'automne. Nous savons en effet que ces doses offrent un rendement maximal lorsqu'elles sont administrées au début d'une vague de maladie, parce que leur efficacité diminue avec le temps. »

- D<sup>re</sup> Shelley Deeks, présidente du CCNI

« Comme le virus de la COVID-19 continue de circuler dans le monde et que de nouveaux variants ne cessent d'émerger, nous devons rester vigilants – advenant une remontée dans les mois à venir. Dans un tel contexte, maintenir à jour les doses de rappel continue d'être d'une importance capitale : elles réduisent le risque d'hospitalisation et de décès dus à la COVID-19. Selon des données recueillies du début avril au début mai, lorsque le variant Omicron était très actif, les individus vaccinés avec une série primaire complète jumelée à une dose supplémentaire d'un vaccin contre la COVID-19 avaient un taux d'hospitalisation environ cinq fois moindre et un taux de décès près de sept fois moindre par rapport aux individus non vaccinés. Dans cette perspective, les orientations du CCNI sur des considérations relatives à la planification d'un programme de doses de rappel contre la COVID-19 à l'automne, toujours axées sur les populations à risque accru de maladie sévère et de décès en raison de cette maladie, aideront sûrement les provinces et territoires à planifier des programmes de rappel en prévision d'une nouvelle vague possible à l'automne ou à l'hiver. Comme l'épidémiologie locale peut varier d'un endroit à l'autre, il est important de s'en tenir aux recommandations de la santé publique de votre province ou territoire pour rester à jour avec les vaccins contre la COVID-19, incluant les doses de rappel, afin de vous prémunir contre une maladie grave. Encore une fois, je tiens à remercier le CCNI de continuer à fournir en temps utile des conseils d'expert sur l'utilisation de vaccins contre la COVID-19 de façon à offrir aux Canadiens une protection optimale contre le virus SRAS-CoV-2. »

- D<sup>re</sup> Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique